

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture
et de la communication

Arrêté ministériel du 25 mars 2016

portant agrément du Syndicat intercommunal des collectivités territoriales informatisées Alpes-Méditerranée (SICTIAM) pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires sur support numérique

NOR : MCCC 1609329 A

La ministre de la culture et de la communication,

Vu le code du Patrimoine, notamment ses articles L.212-4 et R.212-23 à R.212-31 ;

Vu l'arrêté du 4 décembre 2009 précisant les normes relatives aux prestations en archivage et gestion externalisée ;

Vu la demande d'agrément déposée le 2 janvier 2015 par le Syndicat intercommunal des collectivités territoriales informatisées Alpes-Méditerranée (SICTIAM), les pièces complémentaires envoyées le 30 juin 2015 et le 29 février 2016, et l'ensemble du dossier présenté à l'appui de la demande,

Arrête :

Article 1^{er}

Le Syndicat intercommunal des collectivités territoriales informatisées Alpes-Méditerranée (SICTIAM) sis Espace Antipolis 3, 2323 chemin Saint-Bernard, 06 225 Vallauris, est agréé pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires, sur support numérique, au sein de ses emprises d'Antibes, EUCLYDE Data Center (DC1), 49 rue Émile Hugues, 06 600 Antibes et de Vallauris, 2323 Chemin Saint-Bernard, Space-Antipolis 3, porte 15, 06225 Vallauris.

Article 2

Le présent agrément est délivré pour une durée de trois ans, à compter de sa publication au *Journal officiel de la République française*. En cas de changement substantiel affectant, durant cette période, les conditions au vu desquelles l'agrément a été accordé, le titulaire en informera sans délai la ministre chargée de la culture.

Article 3

Le directeur général des patrimoines est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel de la République française*.

Fait le 25 mars 2016.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur, chargé des Archives de France,
H. LEMOINE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. Lemoine', written in a cursive style.